

que l'accord sera donc ratifié. Cependant, un délégué américain a prétendu que, au cours des dix-huit derniers mois, le marché international du blé n'avait pas fonctionné en ce qui concerne les États-Unis. Il croit que peut-être on a attaché trop d'importance à l'AIC.

Un autre délégué américain a demandé si l'augmentation de 22c. le boisseau provoquerait l'augmentation de la production dans d'autres pays, en France et en Argentine, par exemple. Les délégués canadiens ont fait remarquer que rien de semblable ne s'est produit il y a quelques années, époque où les prix du blé étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont maintenant. Selon eux, cette situation ne se produira probablement pas à l'heure actuelle si les États-Unis et le Canada restent unis.

Comité II

Le Comité de la défense et de la sécurité était sous la présidence conjointe de M. Gallagher, membre du Congrès, et de M. Wallace Nesbitt. Il se composait des sénateurs Hickenlooper, Cooper, Long, Griffen, Fong et Spong, de MM. Broomfield, Murphy, Slack, Stafford et Morgan, de la Chambre des Représentants, et des sénateurs Cameron et O'Leary, des députés Cameron, McWilliam, Coates, Macquarrie, Brewin et Johnston, du Parlement canadien.

Le Comité a étudié les points suivants de son ordre du jour:

- (1) La situation de l'Alliance de l'Atlantique (particulièrement en ce qui touche le rapport Harmel);
- (2) La collaboration en matière de défense continentale;
- (3) Les politiques suivies vis-à-vis de la Chine communiste;
- (4) Le Vietnam;
- (5) Le traité sur la non-prolifération.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Rapport du Comité II:

Le président américain ouvrit la première séance du Comité de la défense et de la sécurité en déclarant que 1968 serait une année consacrée à faire le point et à réévaluer la situation. Il indiqua ensuite les changements présents et futurs que les deux pays connaissent ou connaîtront au niveau de leurs directions politiques respectives, ainsi que les sollicitations de plus en plus pressantes de l'opinion publique pour un réexamen de la politique actuelle ainsi que le phénomène mondial du défi au passé. Il fit aussi remarquer qu'en 1968, il faudra tenir compte du fait que le traité de l'OTAN doit, après 20 années d'existence, être remis en question, et que celui du NORAD, qui lie les États-Unis et le Canada,

expire le 12 mai 1968. Il proposa ensuite que le Comité porte son attention principalement sur la question de l'OTAN, qu'il examine le changement de l'attitude soviétique et les conséquences qu'elle peut avoir pour l'OTAN, qu'il étudie les demandes de réduction des effectifs militaires, les effets du traité de non-prolifération nucléaire ainsi que les recommandations du rapport Harmel.

La majorité des délégués canadiens ont appuyé l'opinion qu'il fallait aborder différemment la question de l'Alliance de l'Atlantique, position qui fut recommandée entre autres, par le rapport Harmel, lequel prônait l'action positive de l'OTAN en matière économique et politique autre le rôle militaire qu'elle remplit depuis sa création. On fit remarquer que, d'après le rapport Harmel, l'une des principales fonctions de l'OTAN était de veiller à la planification, en vue d'une détente internationale et l'on s'est demandé si, dans sa forme actuelle, l'OTAN peut remplir cet objectif.

Les délégués américains firent remarquer l'aggravation de la menace militaire de l'Union Soviétique en Méditerranée et en particulier l'augmentation de la flotte sous-marine soviétique, dans cette zone, le dispositif de défense de l'OTAN dans le sud de l'Europe étant considéré comme la partie vulnérable du globe par l'U.R.S.S. On rapporta que l'Italie craignait beaucoup la possibilité d'une menace soviétique. La flotte sous-marine soviétique a considérablement augmenté sa puissance dans le monde et peut aujourd'hui opérer à de grandes distances des bases établies dans la partie européenne de l'U.R.S.S. Les Soviétiques réalisent des engins surface-surface embarqués lesquels pourraient constituer une menace pour les navires de surface des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada.

L'Union soviétique commence à se servir des bases navales en République arabe unie et en Syrie et il est fort probable qu'elle puisse utiliser celles d'Algérie. Les perfectionnements technologiques apportés aux sous-marins de l'U.R.S.S. leur permettent de quitter la Mer Noire sans techniquement parlant violer la convention russo-turque sur la navigation dans les Détroits.

On fit une étude intéressante sur le désir apparent de l'U.R.S.S. de contrôler les ressources pétrolifères du Moyen-Orient, sinon pour son propre usage, tout au moins pour en priver les principaux acheteurs de l'Europe occidentale. Un délégué américain a émis l'opinion que même si les recommandations contenues dans le rapport Harmel en vue d'une détente étaient utiles, l'accroissement récent de la menace de l'U.R.S.S. en Méditerranée revêtait une importance telle qu'on ne pouvait la négliger.